

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : -

**Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Baptiste PAVOT à Marie-Josée AMAH
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI**

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 9 février 2018

N°2018-005

Objet : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Rubrique : 8.1

Rapporteur : Marie-José AMAH

L'État a donné la possibilité aux communes d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à titre dérogatoire. La ville de Malzéville a organisé une large concertation afin d'impliquer les parents dans cette décision. Sur les 543 familles consultées, 406 familles ont participé et 70% ont exprimé le souhait d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018, 14% ont souhaité conserver le rythme actuel à savoir 4,5 jours mais sans les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et enfin 16% ont souhaité conserver le rythme actuel à savoir 4,5 jours avec les NAP payantes.

Les six conseils d'école de la commune ont également été consultés et ont exprimé à l'unanimité un avis favorable pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Vu l'expression des familles et des conseils d'école de la commune ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que ce même décret permet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune à compter de la rentrée de septembre 2018,
- approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
- proposer cette organisation au DASEN.

Aussi, le Projet Éducatif de Territoire de la commune intégrera ce nouvel aménagement.

Après avis favorable de la commission Temps de l'enfant réunie le 1^{er} février 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

5 abstentions: Marie-José AMAH, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO

Approuve ces propositions.

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur la demande de dérogation pour passer à la semaine de 4 jours. Ce vote ne traduit pourtant pas une entière adhésion à ce changement. C'est pourquoi tous les membres du conseil municipal ont souhaité accompagner cette délibération d'une motion, expliquant les réserves sur ce vote.

Le Maire,
Bertrand KLING



COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018

MOTION SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le 15 février 2018, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité (7 abstentions) sur la demande de dérogation pour passer à la semaine de 4 jours.

Ce vote « oui » ne traduit pourtant pas une entière adhésion à ce changement. Il est le reflet d'un désir de respecter le choix des parents et des conseils d'école.

La ville de Malzéville a œuvré avec conviction à la bonne application de la réforme Peillon. Ses effets bénéfiques avaient été ressentis à 2 niveaux :

- Le rythme d'apprentissage : le matin, les élèves apprennent mieux. Ce constat unanime amène d'ailleurs les enseignants à vouloir garder ces matinées plus longues à la rentrée 2018-2019.
- Les activités mises en place ont permis une meilleure cohérence entre les temps scolaires et périscolaires, une meilleure cohésion du groupe « classe », et surtout ont permis aux enfants de s'ouvrir à des activités inconnues pour certains.

Nul doute que certains aspects auraient pu être améliorés : rythme différent pour les maternelles et les élémentaires, choix du mercredi ou du samedi afin d'éviter des semaines trop chargées.

Une politique éducative établie dans l'intérêt de l'enfant aurait nécessité une évaluation objective du dispositif et une réflexion partagée sur les améliorations possibles.

Ce dispositif va être déconstruit aussi brutalement qu'il a été imposé aux communes.

Nous regrettons ce manque de continuité dans un domaine où elle est pourtant nécessaire.

Nous regrettons que les communes aient eu à prendre la responsabilité de ce choix d'éducation et de cohésion sociale, qui relève pourtant de l'Etat.

Il nous semble insupportable de laisser sur le territoire Français des différences de fonctionnement qui vont sans doute créer de nouvelles inégalités.

